

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 191

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 9**

I. – À l'alinéa 22, substituer au mot :

« six »

le mot :

« trois ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« quatorze »

le mot :

« sept ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de repli qui vise à diminuer les réductions de peine prévues par le projet de loi.